

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 20 mars 2026

Date de
convocation :
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ARZANI, doyen de l'assemblée.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur ARZANI Jean-Pierre
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame DI BARTOLO Claire
Monsieur GIOAN Joseph
Madame CRESP Maud
Monsieur MERCIER Thierry
Madame NANNINI Aurore
Monsieur BONFILS Olivier
Madame GAGLIO Emilie
Madame MILONI Emilie
Madame BAROLLE Monique
Monsieur LEBEAU Marc
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur RAIBAUT Robert

Excusés avec procuration :

Monsieur BALDIN Jean-Luc a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur COUBETERGUES Benoît a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline

Madame FAYOLLE Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

POINTE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

006-210600060-20260320-5_03_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Vu l'article R 123-10 du code de l'action social et des Familles

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu le nombre d'habitants et les activités exercées par le CCAS, le Maire propose de fixer à 6 membres élus et 6 membres nommés, outre lui-même, Président de droit du Conseil d'Administration.

Le Maire rappelle que les 6 membres seront nommés soit par l'Union Départementale des Associations Familiales à Nice (UDAF) qui sera consultée et à défaut de nomination suffisante par lui-même hors Conseil Municipal. Le Maire sera président de Droit.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Déroulement du scrutin

Il est procédé à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Monsieur le Maire recueille les listes.

Liste majoritaire :

- Patricia FAYOLLE
- Claire DI BARTOLO
- Monique BAROLLE
- Jean-Luc BALDIN
- Emilie MILONI
- Olivier BONFILS

- Liste d'opposition : pas de proposition.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

• **Attestation de la Mairie**: 19 voix

006-210600060-20260320-5_03_2026-DE

Reçu 19 voix
Sont proclamés élus :

- Patricia FAYOLLE
- Claire DI BARTOLO
- Monique BAROLLE
- Jean-Luc BALDIN
- Emilie MILONI
- Olivier BONFILS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCLAME élus les membres ci-dessus désignés pour siéger au conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat municipal.

FAIT le 24/03/2026

Aspremont,



Le Maire
Pascal BONSIGNORE